

Bon No: 003305220	1ere Gachée: 07:59 (1) Quantité: 1.25 m3	Date: 24/11/2025 référence commande(2): 03 26 60 04 07	PETI2511244464	Zone: Sous Centrale	
client: 411626 chantier: DEPART	SCHOONBAERT-PECHEUX SARL ZAC DES ACCRUES 51800 Sainte-Menehould			Véhicule: LM LM LM LUI MEME	
ARRIVEE CHANTIER DECHARGEMENT DEPART RETOUR ATTENTE convenue réelle debut fin chantier centrale				température: vitesse du vent: validité:	
07:57 00:00				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7) Dmax
NFB353A350	BPS		XA2	CL 0,65	S3 20
ciment(type et classe)		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)	
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES			0	C35/45	
appellation commerciale C35/45 XA2/XD3 S3 Dm20 CEM3 350					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:					
signature:					

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1